

FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 Avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 957.459, un actif net de D : 952.810 et un bénéfice de D : 31.926, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les liquidités et quasi liquidités représentent à la clôture de l'exercice 18,85% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 06 Avril 2015

Le Commissaire aux Comptes :
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	<u>776 994</u>	<u>774 267</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		548 515	462 570
Obligations et valeurs assimilées		228 479	311 697
Placements monétaires et disponibilités		<u>180 438</u>	<u>194 690</u>
Placements monétaires	5	180 438	194 690
Créances d'exploitation		<u>27</u>	<u>153</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>957 459</u></u>	<u><u>969 110</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	4 568	4 834
Autres créditeurs divers	7	80	43 270
TOTAL PASSIF		<u><u>4 649</u></u>	<u><u>48 104</u></u>
ACTIF NET			
Capital	8	945 816	914 960
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		6 994	6 046
ACTIF NET		<u><u>952 810</u></u>	<u><u>921 006</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>957 459</u></u>	<u><u>969 110</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Not e	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Revenus du portefeuille-titres	9	22 925	22 180
Dividendes		11 418	7 566
Revenus des obligations et valeurs assimilées		11 507	14 614
Revenus des placements monétaires	10	3 157	6 285
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		26 082	28 465
Charges de gestion des placements	11	(18 156)	(20 620)
REVENU NET DES PLACEMENTS		7 926	7 845
Autres charges	12	(932)	(1 063)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 994	6 782
Régularisation du résultat d'exploitation		--	(736)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		6 994	6 046
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	736
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		19 236	(16 398)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		7 093	(9 722)
Frais de négociation de titres		(1 397)	(4 167)
RESULTAT DE L'EXERCICE		31 926	(23 505)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>31 926</u>	<u>(23 505)</u>
Résultat d'exploitation	6 994	6 782
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	19 236	(16 398)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7 093	(9 722)
Frais de négociation de titres	(1 397)	(4 167)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(122)</u>	<u>(194 158)</u>
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	(120)	(194 319)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2)	897
- Régularisation des sommes distribuables	--	(736)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>31 804</u>	<u>(217 663)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	921 006	1 138 669
En fin de l'exercice	952 810	921 006
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	7 606	9 179
En fin de l'exercice	7 605	7 606
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>125,287</u>	<u>121,089</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>3,47%</u>	<u>(2,39%)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 776.994 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		592 096	548 515	57,57%
ADWYA	3 500	23 919	28 606	3,00%
AETECH	1 069	6 414	2 932	0,31%
AIR LIQUIDE	31	8 788	7 285	0,76%
AMS	1 500	11 915	6 417	0,67%
ASTREE	145	10 898	7 916	0,83%
ATTIJARI BANK	1 250	25 063	29 820	3,13%
ATTIJARI LEASING	420	17 406	11 055	1,16%
BIAT	400	28 185	31 502	3,31%
CARTHAGE CEMENT	2 500	8 317	6 068	0,64%
CELLCOM	600	4 200	4 886	0,51%
CEREALIS	2 288	15 444	15 595	1,64%
CITY CARS	500	5 475	5 737	0,60%
DELICE HOLDING	125	1 825	1 893	0,20%
EURO-CYCLES	2 500	32 889	40 935	4,30%
HANNIBAL LEASE	403	3 829	3 111	0,33%
HEXABYTE	700	7 222	6 481	0,68%
MAGASIN GENERAL	445	14 877	14 183	1,49%
MPBS	2 000	12 000	14 552	1,53%
SAH	332	2 589	3 563	0,37%
SERVICOM	2 000	37 679	28 956	3,04%
SIMPAR	362	20 604	20 326	2,13%
SIMPAR NG J01072014	84	4 578	4 276	0,45%
SOCIETE LANDOR	2 500	21 679	13 450	1,41%
SOMOCER	5 720	16 669	14 403	1,51%
SOTEMAIL	16 200	40 500	46 170	4,85%
SOTETEL	1 900	14 172	6 439	0,68%
SOTRAPIL	1 094	20 638	9 686	1,02%
SOTUVER	2 709	19 290	14 249	1,50%
SPIDIT-SICAF	2 525	16 317	23 291	2,44%
STAR	460	74 598	66 967	7,03%
T.P.R	1 535	7 819	6 628	0,70%
TGH	1 944	2 138	1 448	0,15%
TUN.LEASING	1 155	25 943	24 689	2,59%
TUNIS RE	2 500	28 216	25 000	2,62%
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		223 441	228 479	23,98%
AMEN BANK 2010	1 000	73 320	74 439	7,81%
CHO COMPANY 2009	450	28 125	28 129	2,95%
CIL 2009/3	200	4 000	4 155	0,44%
CIL 2010/1	500	10 000	10 189	1,07%
ELW 2010	800	32 000	33 395	3,50%
HL 2010/1	500	10 000	10 227	1,07%
MEUBLATEX 2010 B	400	24 000	24 710	2,59%
STB 2010-1	300	21 996	22 722	2,38%
TUN LEASING 2011-1	500	20 000	20 513	2,15%
TOTAL		815 537	776 994	81,55%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				81,15%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2013	830 124	6 960	(62 817)	774 267	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	477 440			477 440	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions	(410 731)			(410 731)	7 093
Obligations	(81 296)			(81 296)	
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres			19 236	19 236	
Variation des intérêts courus sur obligations		(1 922)		(1 922)	
Soldes au 31 décembre 2014	815 537	5 038	(43 581)	776 994	7 093

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 180.438 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Dépôts à vue			
B.N.A, au taux de 2%	179 733	180 438	18,94%
TOTAL	179 733	180 438	18,94%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			18,85%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à D : 4.568, contre D : 4.834 au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	3 323	3 516
Rémunération du dépositaire et distributeur	1 246	1 318
Total	<u>4 568</u>	<u>4 834</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 80, contre D : 43.270 au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Achat de titres à décaisser	-	43 193
Redevance du CMF	80	77
Total	<u>80</u>	<u>43 270</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	914 960
Nombre de parts	7 606
Nombre de copropriétaires	5

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(120)
Nombre de parts rachetées	(1)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	19 236
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7 093
Régularisation des sommes non distribuables	(1)
Frais de négociation de titres	(1 397)
Résultat incorporé à la V.L	6 046
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(1)

Capital au 31-12-2014

Montant	945 816
Nombre de parts	7 605
Nombre de copropriétaires	4

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 22.925, contre D : 22.180 au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	Année 2014	Année 2013
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	11 418	7 566
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations	11 507	14 614
TOTAL	22 925	22 180

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 3.157, contre D : 6.285 au 31/12/2013 et représente les intérêts des dépôts.

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à D : 18.156, contre D : 20.620 au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	13 202	14 996
Rémunération du dépositaire et du distributeur	4 954	5 624
Total	<u>18 156</u>	<u>20 620</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2014 à D : 932, contre D : 1.063 au 31 décembre 2014, et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	3,430	3,742	2,787	4,265	2,771
Charges de gestion des placements	(2,387)	(2,711)	(2,277)	(2,450)	(1,851)
Revenus net des placements	<u>1,042</u>	<u>1,031</u>	<u>0,510</u>	<u>1,815</u>	<u>0,919</u>
Autres charges	(0,123)	(0,140)	(0,117)	(0,129)	(0,095)
Résultat d'exploitation (1)	<u>0,920</u>	<u>0,892</u>	<u>0,393</u>	<u>1,685</u>	<u>0,824</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,000)	(0,097)	0,125	(0,061)	(0,143)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>0,920</u>	<u>0,795</u>	<u>0,517</u>	<u>1,624</u>	<u>0,681</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2,529	(2,156)	(5,570)	(14,795)	8,628
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,933	(1,278)	3,322	6,057	2,839
Frais de négociation de titres	(0,184)	(0,548)	(0,764)	(0,462)	(0,178)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>3,278</u>	<u>(3,982)</u>	<u>(3,012)</u>	<u>(9,199)</u>	<u>11,289</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>4,198</u>	<u>(3,090)</u>	<u>(2,619)</u>	<u>(7,514)</u>	<u>12,114</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>3,278</u>	<u>(3,982)</u>	<u>(3,012)</u>	<u>(9,199)</u>	<u>11,289</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,000)	0,225	0,277	2,475	4,861
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>3,278</u>	<u>(3,757)</u>	<u>(2,735)</u>	<u>(6,724)</u>	<u>16,150</u>
Valeur liquidative	125,287	121,089	124,052	126,269	131,369

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,94%	2,21%	1,82%	1,90%	1,51%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,11%	0,09%	0,10%	0,08%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,75%	0,65%	0,41%	1,26%	0,55%

13.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et financière et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 2.000 dinars par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la B.N.A perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.